



# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

De VILLENEUVE EN RETZ

SEPTEMBRE 2018

## Table des matières

I.	PRESENTATION DU TERRITOIRE .....	3
II.	PARTENAIRES DU PROJET .....	4
III.	PILOTAGE DU PROJET .....	5
IV.	LES OBJECTIFS .....	6
V.	L’EVALUATION .....	6
VI.	PRESENTATION DES ACTIVITES ENFANCE JEUNESSE .....	6
VII.	INSCRIPTIONS ET LIEN AVEC LES FAMILLES.....	11



### **Fréquentations des services enfance jeunesse sur l'année 2018 :**

- TAP Bourgneuf : 96 enfants : 21 en maternelle, 75 en élémentaire
- TAP Fresnay : 140 enfants : 35 maternelles, 105 élémentaires
- Conseil municipal des jeunes : 1 enfant de CM1 et 1 enfant de CM2 pour chaque école de la commune soit 10 enfants
- Accueil de Loisirs Municipal « les p'tits loups » 3-11 ans :
  - Pour le périscolaire : 30 enfants en moyenne
  - Pour l'extrascolaire : 20 enfants en moyenne
- Accueil de loisirs Municipal « Navire des Lutins » 3-11 ans :
  - Pour le périscolaire : 30 enfants en moyenne sur le site de Bourgneuf, 10 enfants en moyenne sur le site de St Cyr
  - Pour l'extrascolaire : 25 enfants en moyenne
- Accueil de Loisirs 11-13 ans : 85 adhérents
- Accueil de jeunes 14-17 ans : 50 adhérents

## **II. PARTENAIRES DU PROJET**

### **Partenaires institutionnels :**

- Conseil Départemental
- Gendarmerie
- Communauté de Communes de la Région de Machecoul
- CAF
- DRDJSCS de la Loire Atlantique
- Ministère de l'Education Nationale.

### **Partenaires associatifs :**

1. Associations communales et extra-communales sportives, artistiques et culturelles
2. Représentants et associations de parents d'élèves.

### **Encadrement des activités :**

#### **3. Secteur enfance :**

##### **3.3. Les TAP :**

- Une coordinatrice enfance
- Une équipe de quatorze animateurs communaux
- Des intervenants extérieurs professionnels dans leur domaine d'activités

##### **3.4. Le centre de loisirs 3-11 ans « les p'tits loups »**

- 1 Directrice
- 5 animateurs communaux
- Intervenants extérieurs professionnels dans leur domaine d'activités

- Stagiaires BAFA, BAFD

### **3.5. Le centre de loisirs 3-11 ans « le Navire des Lutins »**

- 1 Directrice
- 6 animateurs communaux
- Intervenants extérieurs professionnels dans leur domaine d'activités
- Stagiaires BAFA, BAFD, BAC Pro

#### **3.5.1. Le Conseil Municipal des Jeunes:**

- Les élus adultes
- Un responsable enfance/jeunesse
- Des intervenants extérieurs professionnels dans leur domaine d'activités
- Un stagiaire BPJEPS LTP

## **4. Secteur jeunesse :**

### **4.1. L'accueil de loisirs 11-13 ans**

- Une référente préadolescent
- Intervenants extérieurs professionnels dans leur domaine d'activités
- Services Jeunesses du Département
- Stagiaire BAFA, BAFD, BPJEPS

### **4.2. L'accueil de jeunes 14-17 ans**

- Une coordinatrice jeunesse
- Intervenants extérieurs professionnels dans leur domaine d'activités
- Services Jeunesses du Département
- Mission Locale
- Stagiaire BAFA, BAFD, BPJEPS

## **III. PILOTAGE DU PROJET**

**Nom et prénom du correspondant :** Vincent BRARD

**Fonction :** Responsable Enfance / jeunesse

**Adresse :** Mairie de Villeneuve en Retz, place Pierre MOURAIN, 44580 Villeneuve en Retz

**Téléphone :** 06.08.57.91.12

**Adresse électronique :** [vincent.brard@villeneuveenretz.fr](mailto:vincent.brard@villeneuveenretz.fr)

### **Composition de la structure de pilotage du PEDT:**

- Directrices et enseignants des écoles publiques et privées,
- Représentants et Associations de parents d'élèves,



Les activités enfance et jeunesse sur la commune se découpent en plusieurs secteurs :

- Les TAP
- Le temps de restauration scolaire
- Deux accueils périscolaire et de loisirs 3-11 ans (municipaux)
- Un accueil de loisirs 11-13 ans
- Un accueil de jeunes 14-17 ans
- Un conseil municipal des jeunes

### L'organisation de ses actions :

#### 1. Les TAP :

La municipalité a fait le choix de rester à la semaine avec 5 matinées et de maintenir des Temps d'Activités Périscolaire à la rentrée 2018.

#### → Les horaires

Nous avons mis en place différentes tranches horaires de 45 minutes à 1h30, du lundi au vendredi, sur les différents sites du territoire (Bourgneuf et Fresnay).

Lieux/Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Bourgneuf</b>	16h–16h45	16h–16h45	11h-12h	16h–16h45	16h–16h45
<b>Fresnay</b>	15h30–16h30	15h30–16h30	12h10-12h30	15h30–16h30	15h-16h30

#### → Les activités

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des activités proposées dans le cadre du PEDT :  
(Liste non exhaustive, les propositions d'ateliers évoluent dans l'année)

Activités	Créneaux Horaires	Lieux et Locaux	Intervenants	Accueil déclaré DDCCS O/N
Sportives : Roller	1h15	Salle de sport / Site Ostréa	Intervenant extérieur	<input type="radio"/>
Culturelle : Théâtre	1h15	Théâtre	Collectif spectacles en Retz (association)	<input type="radio"/>
Citoyenne : langue des signes	2h15	Salle communale	Intervenant extérieur	<input type="radio"/>
Artistique - BD	1h15	Salle socioculturelle	Artiste indépendant	<input type="radio"/>
Artistique - Arts Visuels	1h15	Mairie	Intervenant extérieur	<input type="radio"/>
Artistique - Beat Box	1h	Salle communale	Intervenants extérieurs	<input type="radio"/>

**Service Enfance –jeunesse de Villeneuve en Retz**

Tél : 06 08 57 91 12 – e-mail : [enfance-jeunesse@villeneuvenretz.fr](mailto:enfance-jeunesse@villeneuvenretz.fr)

Site internet : [https:// www.villeneuvenretz.fr](https://www.villeneuvenretz.fr)

Sportive Multisport	–	1h15	Salle de sports	Agent communal	o
Sportive – Motricité		1h15	Salle polyvalente / Site Ostréa	CCSRA (Communauté de Commune Sud Retz Atlantique)	o
Sportive – Ateliers		0h45	Salle de sports	Agent communal	o
Sportive – Danse		0h45	Salle polyvalente / Site Ostréa	Agent communal	o
Twirling		1h00	Salle de sport	Agent communal	o
Sportive Expression corporelle	–	0h45	Salle polyvalente/ Site Ostréa	Association/Intervenant extérieur	o
Eco citoyenneté : découverte de la nature		1h45	Mairie/Ecole Ostréa	Association	o
Création de BD		1h45	Ecole Ostréa/Site Fresnay	Intervenant extérieur	o
Jardinage		1h00	Ecole Ostréa	Agent communal	o

Les activités proposées pendant les TAP sont organisées selon trois axes, cf. schéma ci-dessous. Elles ont principalement vocation à faire découvrir différentes disciplines.

L'approfondissement peut être envisagé dans un cadre extrascolaire, associatif.

Enseignement		
Accompagnement pédagogique complémentaire (enseignants)		
Temps d'Activités Périscolaires (municipalité)		
Eveil citoyen / éco-citoyen	Activités physiques et sportives	Activités artistiques et culturelles
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Premiers secours</li> <li>→ Prévention routière</li> <li>→ Eveil citoyen</li> <li>→ Activités autour du Développement durable                             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Jardinage</li> <li>→ Ateliers divers</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Animation sportive départementale multisports</li> <li>→ Activité motricité</li> <li>→ Activité piscine (consolidation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Eveil musical – chant choral</li> <li>→ Théâtre</li> <li>→ Peinture/ poterie</li> <li>→ Photos – montage vidéo</li> <li>→ Sculpture</li> <li>→ Bricolage</li> <li>→ Lecture / conte</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sorties Nature (CLSH)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Animation sportive départementale multisports</li> <li>→ Sports courants : football, basket-ball, tennis de table</li> <li>→ Piscine (CLSH été)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Bibliothèque (lecture contes et prêt de livres)</li> <li>→ Théâtre</li> <li>→ Bricolage (CLSH)</li> </ul>
Activités extrascolaires proposées sur la commune		



### 3.1.. L'accueil périscolaire et accueil de loisirs « les p'tits loups »

L'équipe d'animation composée d'une directrice et de 5 animateurs encadre une trentaine d'enfants à l'année.

Les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs sont les suivants :

Désignation		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil périscolaire	Matin	7h-8h45	7h-8h45	7h	7h-8h45	7h-8h45
	Soir	16h30-19h	16h30-19h	13h30/18h30	16h30-19h	16h30-19h
Accueil de loisirs tps vacances		7h15/18h30	7h15/18h30	7h15/18h30	7h15/18h30	7h15/18h30

Les activités en lien avec le PEDT et le projet pédagogique de la structure sont décidées par l'équipe d'animation et complète les autres temps extra-scolaire.

### 3.2. L'accueil périscolaire et accueil de loisirs « le Navire des Lutins »

L'équipe d'animation composée d'une directrice et de 6 animateurs encadre une trentaine d'enfants à l'année.

Les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs sont les suivants :

Désignation		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil périscolaire	Matin	7h/9h	7h15/9h	7h15/9h	7h15/9h	7h15/9h
	Soir	16h15/19h	16h15/19h	12h/19h	16h15/19h	16h15/19h
Accueil de loisirs tps vacances		7h15/19h	7h15/19h	7h15/19h	7h15/19h	7h15/19h

Les activités en lien avec le PEDT et le projet pédagogique de la structure sont décidés par l'équipe d'animation et complètent les autres temps extra-scolaire.

### 3.3. Le Mercredi :

La collectivité souhaite mettre en place « Le plan Mercredi » à partir de cette année 2018, convaincu de la pertinence de joindre les différents acteurs éducatifs de l'enfant. Un échancier est mis en place avec les étapes clés de la construction du projet :

1. Rencontre avec les enseignants des 5 écoles du territoire pour recueillir les projets d'école,
2. Rencontre avec les équipes d'animation pour reprendre les différents projets d'école, trouver des points de rapprochement, conclure sur les axes du projet,
3. Recherches d'actions et moyens à mettre en œuvre,
4. Rencontre pour confronter les idées des équipes, rédaction du projet,
5. Mise en place des actions à l'année,
6. Sorties,
7. Représentation.

Une première réunion avec les directrices d'écoles est programmée Jeudi 20 Septembre pour présenter le nouveau dispositif, échanger sur la façon d'intégrer les projets d'école, en ayant conscience qu'ils sont tous différents (5 au total).

Une présentation de ce projet sera jointe en annexe du présent PEDT.

### 3.4. L'accueil de loisirs Préados 11-13 ans et l'accueil de jeunes Ados 14-17 ans

Une directrice et une animatrice peuvent accueillir 24 jeunes de 11-13 ans et de 14-17 ans sur les temps d'ouverture suivants :

Désignation	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Temps scolaire			14h – 18h		18h30-22h30	14h-18h
Vacances scolaires	14h – 18h					

En fonction des projets de jeunes, la structure des préados peut également ouvrir en soirée ou à la journée. Depuis l'été 2016, ce service jeunesse propose des séjours. Un séjour passerelle permet à 24 jeunes de 11-14 ans de partir une semaine, ce projet s'inscrit dans un projet d'intégration pour les enfants entre la structure 7-11 ans et celle des 11-14 ans.

Un « forum des Jobs pour les 16-25 ans est proposé tous les ans depuis mars 2016 et un évènement ludique autour des structures gonflables « Jump 'Go » pour les 0-99 ans est programmé en octobre. D'autres évènements sont programmés en fonction des demandes des jeunes dans le respect des valeurs pédagogiques du projet.

Le projet pédagogique de l'espace jeune émane des intentions éducatives du PEDT et l'équipe d'animation propose des activités innovantes.

Compte-tenu de l'étendue du territoire, le site d'accueil a été fixé au centre géographique de la commune nouvelle, dans le bourg de Saint Cyr en Retz à proximité du City Park déjà existant.

Pour faciliter l'accès des jeunes, principalement 11-13 ans, à cette infrastructure, la commune a fait l'acquisition d'un minibus, qui fonctionne comme une navette. Il permet de prendre en charge les jeunes dans le bourg de Bourgneuf-en-Retz et de Fresnay pour les amener à l'accueil de loisirs.

Ce minibus sert également de moyen de transport lors des sorties extérieures.

## 4. Le conseil municipal des jeunes

Le responsable enfance/ jeunesse, accompagné d'animateurs et d'élus adultes anime le conseil municipal des jeunes, qui compte 10 jeunes élus ; 2 par école. Ces jeunes sont élus pour une durée de 2ans (CM1 et CM2). A la suite des élections, une première réunion plénière décide des projets à mener pendant le mandat en fonction de la profession de foi des candidats élus. Le CMJ se réunit en séance plénière tous les 2 mois environ et en commission à une fréquence adaptée aux projets décidés.

## VII. INSCRIPTION ET LIENS AVEC LES FAMILLES

Les modalités d'inscriptions et la transmission aux familles varient en fonction des actions enfance jeunesse de la commune.

### 1. Les TAP

**Service Enfance –jeunesse de Villeneuve en Retz**

Tél : 06 08 57 91 12 – e-mail : [enfance-jeunesse@villeneuveenretz.fr](mailto:enfance-jeunesse@villeneuveenretz.fr)

Site internet : [https:// www.villeneuveenretz.fr](https://www.villeneuveenretz.fr)

Les familles doivent remplir un dossier d'inscription papier pour toutes les activités gérées par la municipalité. On y trouve :

- Une fiche de renseignements
- Une fiche sanitaire
- Une fiche d'autorisations
- Une copie de l'assurance responsabilité civile
- Une copie de l'attestation du quotient familial (caf, msa, autres).

Il est possible depuis Septembre 2017, de s'inscrire en ligne grâce à l'acquisition d'un logiciel « portail enfance »

Les TAP sont organisés par périodes de vacances à vacances où sont proposés aux enfants différents ateliers. Environ 15 jours avant les vacances, un questionnaire est transmis aux familles par le biais du portail enfance. Un tableau papier est toujours disponible en mairie et dans les accueils périscolaires pour les familles n'ayant pas accès à internet. Les enfants expriment leur choix sur le questionnaire, un travail de répartition se fait ensuite en fonction des places dans les différents ateliers. Quand un enfant se fait refuser son premier choix sur la période, il devient prioritaire sur la période d'après, dans le même atelier. Des fiches techniques sont disponibles sur le site de la Mairie. On y trouve une présentation des ateliers proposés (objectifs et activités de l'atelier, animateur)

Pour l'année scolaire 2017/2018, les tarifs sont de 7 € par mois pour Fresnay en Retz et de 5€ par mois pour Bourgneuf en Retz, quel que soit le nombre d'activités pratiquées par l'enfant. La différence de tarif s'explique par un choix d'ateliers et un nombre d'heures plus conséquent pour le territoire de Fresnay. L'objectif est de tendre à l'harmonisation.

## 2. Temps de restauration

Il n'y a pas d'inscription pour ces temps d'activités mis en place pendant la pause méridienne. L'animatrice propose aux enfants une activité différente chaque semaine. Les enfants souhaitant y participer se manifestent en se rendant au point de rdv fixé par l'animatrice. Aucune information n'est transmise aux parents pour ce temps de loisirs. Les activités proposées sont gratuites.

## 3. Accueil périscolaire et de loisirs 3-11 ans

L'acquisition d'un portail famille permet une inscription en ligne très appréciée des parents. Toutefois, les dossiers papiers sont tout de même encore proposés aux familles afin de ne pas défavoriser les familles n'ayant pas accès à internet.

### 3.1. Structure municipale « Les p'tits loups »

Conditions d'inscriptions : une fois le dossier d'inscription rempli (cf. VII 1.) Les familles indiquent les jours et heures de présence :

- **L'accueil périscolaire :**

Pour que les enfants soient pris en charge par les animateurs de l'accueil périscolaire, ils doivent y être inscrits. Cette inscription devra suivre, pour tous les enfants, les règles suivantes :

- Inscription ou désistement **pour le soir même** : jusqu'à **9h30 le matin même**
- Inscriptions ou désistement **pour le lendemain** : jusqu'à **19h00 le soir**

- **L'accueil de loisirs :**

Des **formulaires d'inscription sont distribués** pour chaque période de vacances et pour les mercredis par l'intermédiaire des écoles. Ces formulaires sont également disponibles au centre de loisirs, en mairie ou sur le site Internet de la commune.

Pour les désinscriptions de dernière minute, la journée (ou ½ journée suivant l'inscription), est facturée. Si la famille prévient au moins 72 heures à l'avance, la désinscription n'entraîne aucune facturation.

### **3.2. Structure municipale « Le navire des lutins »**

Conditions d'inscription :

La procédure est devenue la même que pour les p'tits loups depuis la municipalisation en janvier 2018.

### **3.3. La fête de l'enfance**

Chaque année depuis 2016, un évènement festif est organisé autour de la journée de l'enfant : cantine, accueil périscolaire, écoles sont ouverts aux familles avec des démonstrations de ce que font les enfants pendant les TAP. Chacun joue le jeu : enseignants, animateurs, personnel cantine ouvrent leurs structures, et accueillent les familles.

## **4. Accueil de loisirs 11-13 ans et accueil de jeunes 14-17 ans**

Une plaquette de présentation du service jeunesse est disponible en version numérique sur le site de la Mairie. La version papier est disponible en Mairie (à Bourgneuf et à Fresnay) ainsi qu'au local jeune lors des temps d'ouverture.

Un dossier d'inscription doit être complété et signé par la famille et le(s) jeune(s) comprenant :

- Une fiche de renseignements
- Une fiche sanitaire
- Une fiche d'autorisations + la Charte
- Une copie de l'assurance responsabilité civile
- Une copie de l'attestation du quotient familial (caf, msa, autres)

Une adhésion de 10€ est demandée pour la durée d'un an à réception du dossier d'inscription complet.

Un planning des activités pour le mercredi est envoyé aux familles par mail à chaque début de période (de vacances à vacances).

Une plaquette des activités des vacances est envoyée également aux familles par mail dans un souci d'éco-citoyenneté, 15 jours avant le début des vacances scolaires.

Pour les familles qui ne sont pas adhérentes à ce service, les plannings sont disponibles en version numérique et en version papier sur les sites de la Mairie de Villeneuve en Retz ainsi que sur le site de la délégation du Pays de Retz.

Pour les séjours et les différentes manifestations liées au service jeunesse, différents moyens de communications peuvent être utilisés : la presse locale, les affiches, les flyers et le panneau d'information lumineux et les panneaux d'informations des écoles et structures enfance jeunesse.

